

<p>Date de convocation :</p> <p>10/04/2025</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le quinze avril deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pierrick MARCON), Thierry SABOT (4).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Cession du camion Mercedes UNIMOG immatriculé 7915JH43.

DCM 20250415-8

Monsieur Pascal GOUY, Adjoint au Maire, indique au Conseil Municipal que le camion Mercedes Unimog 2150 immatriculé 7915 JH 43, acquis par la collectivité en 1993, peut être vendu du fait de l'acquisition, d'un nouveau camion Mercedes Unimog UHE 5023 pour le remplacer. Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti. Après attribution du marché, il a été décidé de fixer le prix de cession à 9 600 € TTC venant en déduction de l'achat du nouveau camion Mercedes au prix de 176 400 € TTC (DCM 20240701-5).

Vu l'article article 2122-22 du CGCT, la cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur Le Maire à vendre en l'état le camion Mercedes Unimog pour un prix de cession de 9 600 euros TTC à la société EUROPE SERVICE ;

AR Préfecture

043-214300873-20250415-DCM20250415_8-DE
Reçu le 07/05/2025

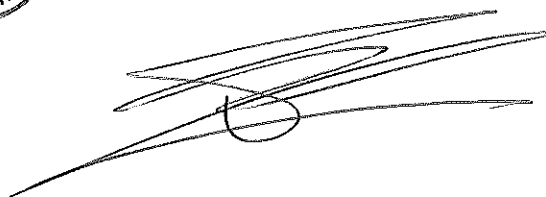
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Christophe MOULIN



AR Prefecture

043-214300873-20250415-DCM20250415_8-DE
Reçu le 07/05/2025